



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Relevé de décisions de la réunion
du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CROPSAV
Section plénière**

Carcassonne le 22 mai 2019 de 10h45 à 13h00

Participants : cf liste des participants en ligne sur l'internet DRAAF

Ordre du jour :

- Diagnostic sanitaire régional en santé des végétaux et stratégie sanitaire régionale
- Diagnostic sanitaire régional en santé animale et stratégie sanitaire régionale pour la filière bovine
- Fond de mutualisation sanitaire et environnemental FMSE : présentation du dispositif et données chiffrées nationales et régionales

Supports documentaires de la réunion : Les documents préparatoires ont été mis en ligne sur le site internet de la DRAAF Occitanie et distribués aux invités avant la réunion. Les présentations de la réunion sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-du-CROPSAV-Occitanie-le-22/05/2019>

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	Pascal Augier, directeur de la DRAAF Occitanie et président du conseil pour le préfet de région, après clôture de la section spécialisée en santé animale, ouvre la session plénière, accueille les nouveaux participants, fait la présentation des personnes en tribune : Christine Valentin, présidente de la chambre d'agriculture de Lozère, représentante de la chambre régionale d'agriculture, Philippe Palezy président de la FREDON Occitanie, Agnès Ferrand présidente de la FRGDS Occitanie, Delphine Ferre-Fayache présidente du GTV Occitanie et Catherine Pave, directrice adjointe et cheffe du service de l'alimentation de la DRAAF.

Sujet	Compte-rendu
<p>Diagnostic sanitaire régional en santé des végétaux et stratégie sanitaire régionale</p>	<p>Philippe Tixier-Malicorne, directeur de la FREDON Occitanie, présente la méthodologie adoptée pour obtenir un diagnostic actualisé de la situation sanitaire régionale dans le domaine végétal, en prenant en compte les travaux réalisés sur le sujet dans les ex-région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cette première étape permettra de construire le SRMDS (schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires), décrivant la stratégie régionale de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires de catégorie 2. Ce schéma régional devra prendre en compte les particularités régionales, les spécificités locales et les moyens d'actions disponibles. (cf. <i>présentation en ligne</i>)</p> <p><u>ECHANGES :</u></p> <p>Jean-Jacques Mathieu de la confédération paysanne, fait remarquer qu'il est constaté de nos jours une perte de biodiversité alarmante et demande si cette problématique est prise en considération dans le projet présenté et ce qui est prévu dans le schéma en préparation pour "sauver" cette biodiversité.</p> <p>Philippe Tixier-Malicorne admet que cette préoccupation n'apparaît pas clairement dans la présentation mais souligne que la stratégie mise en place se base sur une approche globale et en accord avec la politique en cours de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Ceci est déjà pris en compte dans le cadre de la lutte aménagée contre le flavescente dorée. De même, le plan de lutte contre le campagnol terrestre vise à promouvoir des méthodes de lutte alternatives et à réduire l'utilisation de molécules chimiques, les stratégies de piégeage tendent désormais à devenir des méthodes usuelles et à être intégrées dans l'itinéraire technique des agriculteurs.</p> <p>La stratégie privilégiée dans la mise en place du SRMDS n'est pas le remplacement d'un produit par un autre (biocontrôle) mais la prévention vis à vis des dangers sanitaires préoccupants.</p> <p>Le travail effectué sur le SRMDS permet de mettre en résonance les différents itinéraires techniques pour favoriser des approches qui vont dans le sens d'une amélioration de la biodiversité.</p> <p>Catherine Pavé, cheffe du SRAL précise que la DGAL ainsi que d'autres ministères sont engagés dans le plan de réduction d'usage des pesticides. A la rentrée 2019, une séance d'information sera d'ailleurs dédiée à l'application en région Occitanie du plan Ecophyto. Biodiversité, santé publique et environnement sont fortement liés.</p> <p>Elle demande si, concernant le diagnostic, la méthodologie finalement employée constitue un mixte des méthodes initialement utilisées en Languedoc-Roussillon d'une part et de Midi-Pyrénées d'autre part.</p> <p>Philippe Tixier-Malicorne répond que s'agissant d'une actualisation, les interviews ciblent les responsables de filières et les experts afin de donner plus de poids aux réunions de synthèse. Une réunion de tous les acteurs permettra de valider la hiérarchisation des dangers sanitaires et le développement des plans d'actions (certains existant déjà).</p> <p>Pierre Colin, viticulteur, membre de la chambre d'agriculture de l'Hérault, salue le travail effectué ces dernières années en filière vigne, en particulier le développement des méthodes de confusion sexuelle, les démarches HVE (haute valeur environnementale) et terra vitis, constatant la réapparition d'oiseaux qui avaient complètement disparu du paysage. Il note que les efforts fournis ont produit des effets mesurables et que grâce aux groupes de surveillance mis en place (GDONs) des traitements contre la flavescente dorée peuvent être évités; Mais il souhaiterait que la recherche se penche sur des méthodes alternatives concernant la flavescente dorée comme cela a été fait pour l'eudémis.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Jacques Serre, président de la FEDON de l'Aude, fait part de la mauvaise expérience de l'Aude lors d'un passage de certaines zones à zéro traitement flavescence dorée, induisant des risques trop importants de recontamination en raison de la proximité de zones contaminées.</p> <p>Catherine Pavé précise que le sujet de la viticulture fera l'objet d'interventions spécifiques en section spécialisée santé des végétaux l'après-midi.</p> <p>Elle demande des précisions sur le calendrier des travaux. Le président et le directeur de la FREDON Occitanie annonce une finalisation du diagnostic régional au cours de l'été 2019 et une présentation de pistes stratégiques et de plans d'action validés par les différents partenaires à l'automne 2019.</p>
<p>Diagnostic sanitaire régional en santé animale et stratégie sanitaire régionale pour la filière bovine</p>	<p>Laure Vincent Le Lou, animatrice de la FRGDS, ayant pris son poste récemment, présente le protocole prévu pour la finalisation du diagnostic sanitaire régional en santé animale à l'échelle de la région Occitanie. Celui-ci s'appuie sur les diagnostics conduits en 2014-2015 dans les deux anciennes régions. La hiérarchisation des dangers sanitaires nécessite notamment d'être ré-examinée car les propositions faites dans les travaux précédents sont différentes. Le calendrier prévu est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Été - automne 2019 : proposition d'un diagnostic territorial Occitanie aux acteurs sanitaires des différentes filières, avec une hiérarchisation des dangers sanitaires, • Automne - hiver 2019 : définition des plans d'action de prévention, surveillance et lutte sur les dangers sanitaires identifiés comme prioritaires. <p><i>(cf. présentation en ligne)</i></p> <p><u>ECHANGES :</u></p> <p>Didier Raboisson enseignant à l'ENVT revient sur la notion de biosécurité. Il constate qu'une grande partie des dangers sanitaires évoqués renvoie à des questions de biosécurité interne ou externe. Dès lors le travail sur la tuberculose sera profitable pour d'autres plans d'actions.</p> <p>Valérie Vogler du SRAL rappelle que les mesures de biosécurité sont désormais obligatoires dans les filières avicoles et porcines, même si la mise en place effective de l'ensemble des mesures n'est pas finalisée.</p> <p>Jean-Jacques Mathieu de la confédération paysanne argue que beaucoup des maladies mentionnées pourraient être réduites en assurant une meilleure alimentation au bétail, évoquant les effets connus de l'ensilage sur la santé des bovins. Les constats faits de l'impact de l'alimentation sur la santé, qu'il juge éloquentes en santé humaine, ne sont à son avis pas assez pris en comptes à l'heure actuelle sur l'animal ni sur le végétal. Il estime qu'un travail sur les rations animales apporterait déjà des solutions face aux dangers sanitaires en élevage.</p> <p>Agnès Ferrand, présidente de la FRGDS répond que certaines maladies ne sont pas gérables par l'alimentation telle que la BVD (diarrhée virale bovine aussi appelée maladie des muqueuses) et nécessitent la mise en place de mesures de biosécurité, de contrôle des introductions et des échanges. Elle signale que les maladies qui peuvent être prévenues par une gestion attentive de l'alimentation sont déjà traitées par les GDS.</p> <p>Sylvain Fraisse de la FRGDS explique que certaines maladies reflètent effectivement des déséquilibres mais pas toutes, et qu'une</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>alimentation de qualité ne répond souvent que partiellement au problème. Et de fait, le suivi de la santé d'un cheptel résulte systématiquement d'une approche globale. Différents piliers sont étudiés : l'alimentation, la qualité de l'eau et des forages, le logement, la préparation de l'animal en gestation,...</p> <p>Eva Faure de la fédération régionale des chasseurs rappelle l'importance des interactions entre les élevages et la faune sauvage dans le domaine sanitaire, comme le montre notamment la gestion de la tuberculose, de l'influenza aviaire et de la peste porcine classique. Elle propose que les fédérations de chasseurs soient bien associées aux travaux, afin que les actions mises en place dans les compartiments élevage et faune sauvage soient bien cohérentes.</p> <p>Laure Vincent Le Lou confirme que la fédération régionale des chasseurs et l'ONCFS sont bien identifiés comme partenaires.</p> <p>Philippe Palezy, président de la FREDON Occitanie demande à partir de combien d'animaux un détenteur est considéré comme éleveur, en particulier pour les ovins, faisant référence aux "brebis tondeuses" de plus en plus utilisées en permaculture. Il s'interroge sur leur rôle dans la diffusion des maladies et leur intégration dans les plans de lutte contre les maladies.</p> <p>Agnès Ferrand répond que cela dépend de la filière considérée.</p> <p>Valérie Vogler rappelle qu'en cas de risque important de diffusion d'une maladie, un recensement des détenteurs des espèces sensibles à la maladie est réalisé au premier animal détenu, avec la participation des mairies et des partenaires.</p> <p>Christine Valentin, présidente de la chambre d'agriculture de Lozère et représentante du CRA, souligne que pour les filières dans lesquelles une réglementation est établie, le recensement des détenteurs et l'identification des animaux sont assurés par les établissements d'élevage des chambres d'agriculture.</p> <p>Guillaume Harre de l'ONCFS signale que sa structure travaille sur une cartographie des enclos faune sauvage en cas de besoin, pour assurer une bonne réactivité.</p> <p>Philippe Tixier-Malicorne souligne que les producteurs de végétaux travaillent de plus en plus avec des animaux (moutons, poules, canards, ...) dès lors, la frontière santé animale – santé des végétaux devient de plus en plus poreuse.</p> <p>Jean-Pierre Alzieu, directeur du laboratoire départemental de l'Ariège fait référence aux spécificités liées aux différents systèmes d'élevage tels que la transhumance, et se demande si le schéma définira des modalités de traitement maladie par maladie ou s'il intégrera les spécificités des systèmes d'élevage.</p> <p>Laure Vincent le Lou confirme qu'il y aura à la fois des modalités de gestion globales et des approches "sur-mesure".</p> <p>Pascal Augier salue le travail présenté durant la matinée par la FREDON et la FRGDS et souhaite que ces deux structures avancent d'un bon rythme sur la finalisation du diagnostic mais également sur l'élaboration du SRMDS afin de pouvoir le soumettre rapidement au débat et aux amendements des professionnels.</p> <p>Il souligne qu'il faut arrêter de séparer sanitaire et économique et qu'il est de l'intérêt de tous d'avancer ensemble sur la mise en place du schéma régional et de sa validation collective.</p> <p>Les dernières crises sanitaires nous montre l'intérêt qu'il y a à prévenir plutôt que subir et l'intérêt qu'ont les professionnels à</p>

Sujet	Compte-rendu
	s'engager fortement dans ce projet.
Fond de mutualisation sanitaire et environnemental FMSE	<p>Cécile Sablou, directrice du fond de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) présente l'historique, l'organisation et le fonctionnement du FMSE.</p> <p>Ce fond permet des indemnités sur des thématiques précises faisant chacune l'objet de la rédaction d'un programme redéfini chaque année. Les cotisations perçues (cotisations de 20€ de tous les agriculteurs collectés via la MSA et cotisations des sections spécialisées) couvrent 35% des indemnités, les 65% restants étant issus du FEADER et de l'Etat. Cet apport d'aides publiques implique un contrôle strict des dossiers de demande, ce contrôle est effectué par l'ASP. L'obtention d'aides publiques nécessite de pouvoir produire la garantie d'une réalisation effective des mesures et du respect des contraintes associées.</p> <p>Le montant des indemnités FMSE s'est élevé à 3 millions en Occitanie en 2018 dont les 2/3 pour la sharka, 400 000€ pour l'ECA.</p> <p><i>cf. présentation en ligne</i></p> <p>Pascal Augier remercie Cécile Sablou d'avoir bien voulu se déplacer en Occitanie et souligne l'intérêt et la clarté de la présentation.</p> <p>ECHANGES :</p> <p>Jean-Jacques Evrard du GDS du Lot s'interroge sur le montant représenté par le cumul des cotisations, sur l'avantage du FMSE par rapport aux fonds de mutualisation qui lui pré-existaient, sur la possibilité pour le FMSE de prendre en charge l'indemnité de problèmes sanitaires liés à des zones à risque environnemental tels que les bassins miniers et la présence de métaux lourds, sur la possibilité de prendre en compte le respect des règles de biosécurité dans les conditions d'indemnité FMSE et sur le délai moyen d'indemnité, considérant la lourdeur administrative des dossiers.</p> <p>Cécile Sablou déclare qu'il y a environ 15 millions d'euros de cotisations par an hors période de crise. Le FMSE s'est substitué à certaines caisses professionnelles, qui sont alors devenues des sections du FMSE. Les structures professionnelles ont conservé des caisses d'indemnité qu'elles gèrent en autonomie. Il est juste nécessaire que l'objet des indemnités proposées par les différentes caisses ne soit pas le même.</p> <p>L'un des avantages du FMSE est la possibilité d'accéder à un co-financement public, ce qui permet à une meilleure indemnité. Le FMSE pourrait couvrir des risques environnementaux tels que résultant de terrains contaminés ou "devenant" contaminés par le fait de changements de seuil. Mais pour l'instant ces risques ne sont pas éligibles. La modification en cours de textes réglementaires pourrait permettre d'inclure certaines pollutions dans les critères d'éligibilité. Il pourrait être intéressant d'anticiper en établissant une liste des problèmes environnementaux identifiés en Occitanie.</p> <p>Pour ce qui est de la biosécurité, les professionnels peuvent choisir d'intégrer des conditions de respect des règles de biosécurité dans les clauses d'éligibilité pour les maladies pour lesquelles celles-ci existent et sont contrôlables en termes administratifs. Dans ce cas, il faut les inscrire dans les programmes annuels.</p> <p>Enfin, les dossiers administratifs sont lourds mais il faut savoir que les remboursements FMSE peuvent être bloqués plusieurs années si, lors de leur contrôle les justifications sont jugées insuffisamment documentées.</p> <p>Dans le domaine végétal, le délai de paiement est d'environ 1 an (arrachage à l'automne, évaluation des pertes estimées en mars, validation du ministère et renvoi aux arboriculteurs à l'été puis retour via la FREDON après contrôle de la complétude des</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>dossiers).</p> <p>Pour les dossiers ponctuels et très graves, un acompte peut être obtenu en 1 mois, la totalité de la subvention étant versée dans les 3 mois.</p> <p>En tuberculose, une gestion des indemnisations non plus en fin de campagne mais par trimestre est envisagée, afin de raccourcir les délais.</p> <p>Elodie Reversat, directrice du GDS de l'Ariège mentionne les retards de paiement qui ont eu lieu pour certains dossiers de 2017 ou de 2018.</p> <p>Cécile Sablou lui répond que les retards constatés pour la gestion de certains dossiers tuberculose étaient dus à des barèmes appliqués qui n'avaient pas été validés par la DGAL.</p> <p>Yann Abadi, directeur du GDS des hautes-Pyrénées demande une estimation de la balance cotisations/indemnisations entre les secteurs animal et végétal.</p> <p>Cécile Sablou précise que les sections ont chacune leurs cotisations qui sont non fongibles. En 2018, on compte 1,8 millions d'euros de cotisation pour la filière ruminants et de 1,4 millions d'euros pour les "fruits". Le coût de la collecte des cotisations représente 1,8% des cotisations et les coûts de fonctionnement 6 à 7 % des cotisations.</p> <p>Jean-Jacques Mathieu de la confédération paysanne demande comment s'articulera le projet de mutuelle européenne envisagé dans le cadre de la prochaine PAC avec l'actuel FMSE. Il précise qu'il a été annoncé qu'elle ne concernerait que les organisations professionnelles de plus de 100 adhérents.</p> <p>Cécile Sablou n'est pas au courant de ce projet et se renseignera. Néanmoins, s'il existe plusieurs fonds, cela allongera le temps de gestion des dossiers. Il sera nécessaire de réaliser un croisement de données pour s'assurer de l'absence de doublon, les prestations accessibles sur chacun des fonds devant forcément s'exclure.</p> <p>Jacques Serre demande si les critères d'indemnisation du FMSE viticole ne pourraient pas intégrer les arrachages à la souche et non plus uniquement les arrachages à la parcelle.</p> <p>Cécile Sablou indique que cela a beaucoup fait débat lors de la mise en place de ce nouveau programme. Mais à l'heure actuelle, il n'existe pas de méthode harmonisée en France de contrôle au cep près et les dossiers s'appuyant sur du déclaratif ne sont pas recevables dans le cadre de l'utilisation de ces fonds européens. Lorsqu'il sera possible de produire des documents non déclaratifs, reconnus et validés par l'État comme justificatifs de l'arrachage au cep, le programme pourra évoluer.</p> <p>Philippe Palezy complète en précisant qu'il fallait mettre en place ce nouveau programme rapidement, et que bien que l'assainissement au cep soit pertinent, l'indemnisation de cette mesure ne pourra être mise en place que lorsque l'identification des cep arrachés pourra être certifiée dans tous les départements.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Le seuil de 300€ permettant de solliciter l'intervention du FMSE, jugé trop élevé a également fait l'objet de débats.</p> <p>Cécile Sablou fait remarquer qu'à partir de septembre prochain, cette barrière va sauter. Les professionnels devront fixer les seuils et dimensionner les frais de gestion associés à leurs choix.</p> <p>Laure Heim, cheffe de service économie agricole et forestière de la DDT du Tarn, s'interroge sur les délais de prise en charge des indemnisations lors des dernières crises influenza aviaire.</p> <p>Cécile Sablou explique qu'en période de crise, interviennent des financements exceptionnels de FAM et de l'Etat. Le FMSE ne pouvant prendre en charge que les mesures non prises en charges par d'autres financements publics, il a été nécessaire d'attendre la finalisation de ces aides de l'État pour se positionner.</p> <p>Cécile Sablou précise que la liste des agriculteurs indemnisés par département est diffusable.</p>
Conclusions	<p>Le président de séance remercie les intervenants pour leurs présentations claires et pédagogiques qui seront mises en ligne sur le site internet de la DRAAF.</p> <p>Il remercie les participants pour leur présence, leurs contributions et les échanges fournis.</p> <p>Il invite les participants à se rendre salle Demeter pour le buffet et précise que la reprise des travaux se fera dès 14h30 avec la réunion de la section spécialisé en santé des végétaux.</p>